



# CHALLENGE IMMOBILIER

102 Boulevard Gambetta - 02300 CHAUNY

Tél. 03 23 57 08 74 - FAX. 03 23 57 40 27 -challenge1@orpi.com

S.A.R.L au capital de 7630€ RCS LAON B450 429 014 - Carte professionnelle N°CPI 0201 20016 000 0120349 délivrée par la CCI de l'Aisne,

Caisse de garantie SOCAF 26 Avenue de Suffen 75015 PARIS Montant : 110 000€

Montants TTC (T.V.A. de 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée.

Ces honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente, le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique

Conformément à la réglementation, les honoraires sont à la charge du vendeur

La remise d'une note est obligatoire (arrêté n°83/50/A du 3 octobre 1983 relatif à la publicité des prix de tous les services)

BIEN A USAGE D'HABITATION			LOCATION		
5000€ TTC	pour les prix inférieurs à	50 000 €			
de 9% TTC	pour les prix entre	50 001 € et 100 000 €	Frais d'Etat de Lieux	jusqu'à 3 € / m <sup>2</sup>	A la charge du locataire et A la charge du bailleur
de 8% TTC	pour les prix entre	100 001 € et 160 000 €			
de 7% TTC	pour les prix entre	160 001 € et 200 000 €	Visite, constitution du dossier, rédaction du contrat	jusqu'à 8 € / m <sup>2</sup>	A la charge du locataire et A la charge du bailleur
de 6% TTC	pour les prix supérieurs à	200 000 €	Frais d'entremise et de negociation	50 €	A la charge du bailleur

## ESTIMATION GRATUITE

TOUS CES PRIX SONT DES PRIX MAXIMUMS

AUCUN HONORAIRE ET AUCUN FRAIS NE SONT DUS  
AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT

Barème valable à compter du 11/09/2018 et du mandat numéro 16673

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial

